



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 44378

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la politique fiscale en matière de prélèvements indirects. Le Gouvernement vient d'annoncer un plan de diminution de l'impôt sur le revenu mais, dans le même temps, le poids des impôts indirects ne cesse d'augmenter. Cette politique pèse davantage sur les ménages les plus modestes, et en particulier ceux qui ne paient pas l'IRPP. À titre d'exemple, la TVA applicable sur le prix de l'eau, mais également sur les taxes et redevances qui s'y rapportent, conduit à un surcôt non négligeable pour l'ensemble des ménages, quels que soient leurs revenus. Ainsi, pour certains d'entre eux, la consommation de l'eau est devenue un véritable luxe. Il lui demande donc s'il envisage une baisse, voire une suppression, du taux de TVA applicable à l'eau, et plus généralement de bien vouloir lui préciser les orientations que le Gouvernement entend prendre en matière de fiscalité indirecte.

Texte de la réponse

La fourniture d'eau par les communes et établissements publics de coopération intercommunale dont le champ d'action couvre un territoire d'au moins 3 000 habitants est obligatoirement imposable à la TVA depuis le 1er janvier 1993. Ces opérations sont soumises au taux réduit de 5,5 %. Corrélativement à l'assujettissement à la TVA de cette activité, les communes et leurs établissements publics peuvent déduire la TVA se rapportant aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du service de distribution de l'eau. Ces dépenses sont en principe grevées d'une TVA au taux normal de 20,6 %. Des lors, l'augmentation du prix de l'eau enregistrée ces dernières années ne peut pas être imputée à l'imposition à la TVA des recettes de ce service. En tout état de cause, le droit communautaire ne permet pas à la France d'appliquer aux opérations de distribution d'eau un taux inférieur au taux réduit.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44378

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 janvier 1997

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5607

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 388